



MAIRIE DE

**Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal**

du 5 juin 2026 à 20h30

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, sous la présidence de M. LACOSTE Bernard, Maire.

Présents : Bernard LACOSTE, Benjamin CONSTANT, Alain GUILLAMOT, Patricia SARTHE, Gilles ARATA, Pauline ESCOLL,

Procurations : Marie-Andrée SEUBE donne pouvoir à Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL donne pouvoir à Alain GUILLAMOT, Jérôme LARTIGUE donne pouvoir à Bernard LACOSTE

Absents : Frédéric POLES et Carole FRANZAK

A été nommée **secrétaire de séance** : Pauline ESCOLL

Le nombre de conseillers en exercice est de onze. Six conseillers étant présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 35

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de séance du 12 mai 2026
2. Élections des délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de Auch
3. Vente terrains communaux en face le plan du moulin

Questions diverses



Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Devis actualisé de l'entreprise ROUILLES pour la climatisation de la salle des fêtes
- Enveloppe voirie 2026 actualisée

Et d'ajouter dans la vente des terrains communaux une partie place du Couzardet entre les parcelles AI 112 et AI110.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ajout de tous ces points à l'ordre du jour

1. Approbation du PV de séance du 12 mai 2026

Le PV de séance du 12 mai 2026 est soumis au vote pour approbation. Dénonciation convention stade à ajouter.

Le PV de séance du 2 avril 2026 est approuvé par 9 voix pour.

2. Élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales

Bernard LACOSTE se présente en tant que délégué

Élection du délégué :

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Bernard LACOSTE est élu en tant que délégué

Élection des 3 suppléants : Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL et Alain GUILLAMOT se présentent en tant que suppléants

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL et Alain GUILLAMOT sont élus en tant que suppléants.

3. Vente terrains communaux en face le plan du Moulin et place du Couzardet

Mr le Maire propose au conseil municipal de vendre aux propriétaires des parcelles AI 251, AI 250, AI 133, AI 134 (rue des Remparts) l'espace qui se trouve devant leurs maisons. Cet espace est utilisé comme parking par les propriétaires riverains et non pour la circulation générale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour :

- Donne son accord pour la vente de ces espaces publics aux riverains,



- Autorise Mr le Maire à entamer toutes les démarches à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mr le Maire propose de faire la même chose avec l'espace qui se trouve entre les parcelles AI 110 et AI 112 (place du Couzardet), impasse qui ne mène nulle part.

Mr Alain GUILLAMOT, étant le propriétaire des parcelles AI 110 et AI112, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour :

- Donne son accord pour la vente de ces espaces publics aux riverains,
- Autorise Mr le Maire à entamer toutes les démarches à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Devis de l'entreprise ROUILLES pour la climatisation de la salle des fêtes

Mr le Maire expose que le devis de l'entreprise ROUILLES que le conseil municipal avait validé pour la demande de subventions datait d'octobre 2025.

Mr le Maire présente un devis actualisé de la même entreprise d'un montant HT de 22 981,06 € en précisant que les travaux ne seraient effectués qu'en octobre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour :

- Approuve le devis de l'entreprise ROUILLES pour un montant HT de 22 981,06 €
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. Enveloppe voirie 2026

Mr le Maire présente au conseil municipal un programme de travaux de voirie pour l'année 2026 comprenant la réfection de certaines parties de voies communale et le nettoyage des fossés. Le montant s'élève à 71 952,20 € HT pour la voirie et à 25 639,00 € HT pour les fossés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour :

Approuve le programme voirie et fossés pour un montant total de 97 591,20 € HT
Dit que les crédits sont prévus au budget

Questions diverses

Benjamin CONSTANT dit que les luminaires derrière le restaurant, les ampoules ne sont pas des leds et certaines sont grillées.

Bernard LACOSTE dit que suite à la demande d'un administré, remplacement du luminaire à led chemin des Remparts. Réadaptation de ce qui a déjà été décidé.

Benjamin CONSTANT présente un courrier de la CCLG du 2 juin 2026 sur le transfert de la compétence « périscolaire ».

Bernard LACOSTE dit que l'Inspectrice Jeunesse et Sport, lors de l'évaluation du fonctionnement de l'école, a proposé de créer un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) qui permet d'obtenir des aides de la CAF pour l'animation de la garderie.

La Communauté de Communes avait prévu une visite des écoles du territoire de la Lomagne le 8 juin. Cette visite a été annulée, elle sera réalisée à une date ultérieure.

Travaux école : présentation du compte-rendu du 3 juin. Les travaux commenceront à la fin de l'année scolaire 2026-2027, soit début juillet 2027.

Retour sur réunion CCLG du 18 mai pour présentation des commissions. Porter attention sur les programmes de la nouvelle mandature.

Proposition de date pour réunion publique : le 27/06/2026 en fin de journée.

Foot : 2 conventions existantes à des dates de dénonciations différentes.

Point RC pour maire et adjoints. Proposition du maire de se renseigner auprès des assurances respectives pour être en règle.

Réunion RPI : date à caler pour rencontre d'ici fin d'année scolaire.

Visite du CAUE32 le 24 juin pour connaître les dossiers de la commune pour analyse/expertise en vue de conseils pour les futurs travaux.

Point affichage entrée du village : sollicitation d'une personne concernée. Réflexion sur nouvelle façon de communiquer pour le village. Sujet à réfléchir en commission communication car il y a des règles d'affichage en bordure de route.

Point commission communication : Alain GUILLAMOT travaille sur un fascicule du nouvel arrivant.

Point collecte « Le Relais », suppression du point de collecte de La Sauvetat. Décision prise par la société.

Station d'épuration : pas de nouvelles pour la gestion des boues.

Forêt de Sérilhac : date de réouverture ?

Haie du cimetière : le haut appartient à la Mairie puis le reste appartient à Mr DULUC. Servitude pour entretien du mur.

RGPD : réunion annulée et date prochaine réunion non connue pour l'instant.

M. le Maire lève la séance à 23h40

